

couvent, et, dans ces casernes-là, on parle au bon Dieu d'une manière un peu plus respectueuse.

Néanmoins, comme c'était une femme de tête, elle se remit à l'instant même, et gronda le brave général comme ces saintes Filles savent gronder.

— Que voulez-vous, ma bonne Sœur ! dit le général un peu confus, je ne puis m'empêcher de jurer ! C'est une habitude de trente ans, et, j'ai beau faire, je ne puis m'en débarrasser.

— Allons donc ! reprit la sœur en souriant, j'ai entendu dire, je crois, que le mot *impossible* n'était pas français. En tout cas ce n'est pas un mot chrétien quand il s'agit d'un devoir à accomplir. Et tenez, général, si vous voulez, mais, là, sérieusement vous corriger de votre vilaine habitude de jurer, je vous assure, moi, que vous y parviendrez. Voyons, le voulez-vous ?

— Et certainement, je le veux.

— Me promettez-vous de vous soumettre aux prescriptions que je vous imposerai pour vous guérir ?

— Je vous le promets.

— Foi de général ?

— Foi de soldat !

— Et bien ! voici ce que je vous ordonne, comme seul et unique remède : Chaque fois qu'il vous arrivera de jurer ou de blasphémer, vous me donnerez cent sous pour mes pauvres.

— Cent sous par juron ! s'écria le général, en bondissant sur son fauteuil ; mais vous voulez me ruiner, ma Sœur !

— Vous m'avez donné votre parole, général, répondit la Sœur en riant, et je ne vous la rends pas. D'ailleurs, cela dépend de vous seul : ne jurez pas, et vous n'aurez rien à payer.

— Ne jurez pas ! ne jurez pas ! cela vous est facile à dire. Ces religieuses, ça ne doute de rien. Un joli remède que vous avez trouvé là ! Vous verrez que, grâce à votre invention, il me faudra mourir à l'hôpital.

Le général en dit davantage, mais il avait promis, foi de soldat ! et il n'y avait plus qu'à tenir sa promesse.

A la première douleur aiguë que lui causa sa goutte, il lâcha un gros juron selon son habitude.